

Messageries sécurisées de santé: les créations de boîtes mails décollent, mais pas les usages

Mots-clés : #établissements de santé #soins de ville #ARS #Asip Santé #assurance maladie #CHU-CHR #CLCC #clinique #données de santé #Espic #hôpital #informatique #libéraux #médecins #ordres #congrès

POLSAN - ETABLISSEMENTS

CONGRÈS

ENVOYÉ SPÉCIAL

(Par Raphaël MOREAUX, à la Paris Healthcare Week)

PARIS, 19 mai 2017 (APMnews) - Le nombre d'établissements de santé compatibles avec l'espace de confiance MSSanté (Messageries sécurisées de santé) promu par l'Agence des systèmes d'information partagé de santé (Asip santé) a été multiplié par 6 depuis janvier 2016, mais le volume moyen de messages émis est resté au même niveau, selon les chiffres présentés mercredi lors de la Paris Healthcare Week.

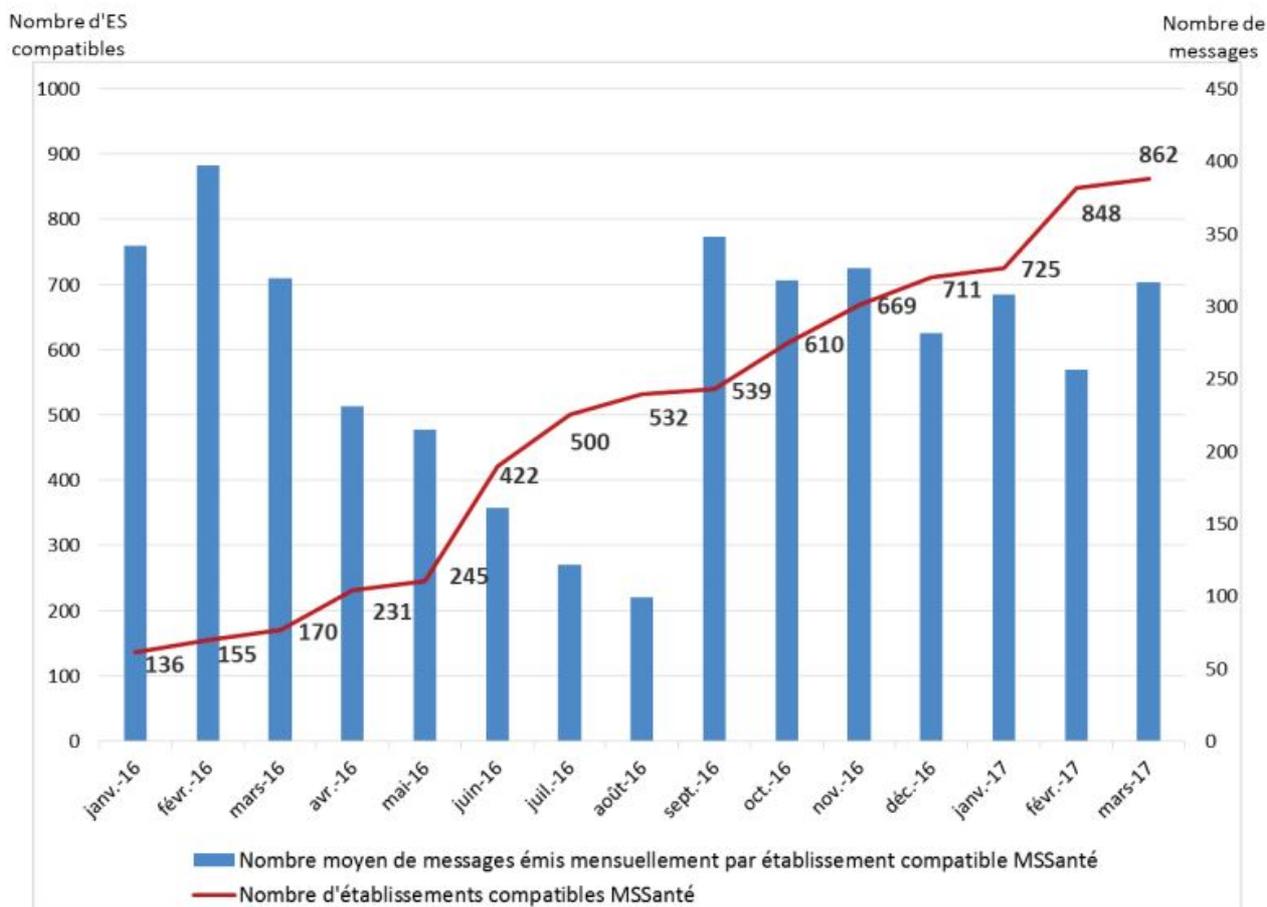
"Les dernières années ont été consacrées à l'accompagnement des établissements de santé pour leur raccordement technique à l'espace MSSanté. Il nous faut maintenant entrer dans une phase de généralisation des usages", a reconnu le directeur général de l'Asip santé, Michel Gagneux, lors d'un point presse de l'agence organisé dans le cadre de la Paris Healthcare Week.

L'Asip santé et les conseils nationaux des ordres des professions de santé travaillent depuis plusieurs années au développement d'un système de mails sécurisés entre professionnels de santé, rappelle-t-on. Pour ce faire, l'Asip santé a créé en 2013 l'espace de confiance MSSanté qui regroupe un ensemble de messageries, éditées par différents opérateurs, et répondant à une série de critères de sécurité, et d'interopérabilité (cf [dépêche du 29/04/2013 à 12:36](#)).

Depuis 2014, l'Asip santé a aidé les établissements de santé à déployer ces messageries intégrées dans l'espace de confiance MSSanté (cf [dépêche du 13/12/2013 à 15:42](#)). Au 1er mai 2017, 1.826 établissements, publics ou privés, étaient inscrits dans cette démarche d'accompagnement, selon les chiffres affichés par l'agence, "dont quasiment tous les CHU et grands groupes privés", a noté Michel Gagneux.

Parmi eux, 874 établissements sont désormais compatibles avec l'espace MSSanté. Ils n'étaient

que 136 en janvier 2016 (voir graphique ci-dessous, issu de la dernière édition de l'Atlas des systèmes d'information hospitaliers). Près de 31.000 professionnels de santé libéraux disposent par ailleurs d'une messagerie sécurisée.



Données ASIP, Avril 2017.

Le échanges d'informations via ces messageries n'ont pourtant fait que stagner depuis début 2016, à hauteur de 350.000 messages émis en moyenne chaque mois.

Michel Gagneux s'est montré confiant, souhaitant que 2017 soit "l'année de la bascule dans l'usage réel". Il anticipe pour la fin de l'année "plusieurs centaines de milliers de mail échangés par mois" et "plus de 60.000 boîtes aux lettres créées". "En 2018, nous pourrions dire que tout le territoire national sera couvert", a-t-il présagé.

Il a expliqué cet optimisme par "la phase d'accélération de l'action systémique" engagée depuis quelques mois par l'Asip santé avec ses principaux partenaires institutionnels et éditeurs.

"Nous doublons notre action par un effort coordonné avec la Caisse nationale d'assurance maladie [Cnamts] et les caisses primaires [CPAM], les agences régionales de santé [ARS] et les unions régionales de professionnels de santé [URPS]", a-t-il expliqué. Il s'agit d'accompagner les médecins libéraux, les laboratoires d'analyse et les établissements de santé "pour que l'ensemble d'un bassin de santé puisse basculer en MSSanté", a-t-il précisé.

Le CH d'Avignon, le CHU de Nice et l'hôpital Foch à Suresnes (Hauts-de-Seine) ont été parmi les premiers établissements à bénéficier de ce nouvel accompagnement de l'Asip santé, "orienté usages". "Nous avons mené des actions spécifiques sur ces trois structures pour passer du

raccordement technique à l'émission de messages et résoudre certains problèmes d'organisation", a illustré Michel Gagneux.

La biologie médicale bientôt prête

Le directeur général de l'Asip santé a également rappelé le travail réalisé avec le secteur de la biologie depuis la publication du décret d'application de la loi du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale, imposant le recours aux MSSanté dans les échanges avec les prescripteurs d'examens.

"Un premier pallier sera franchi à l'été 2017: les laboratoires pourront transmettre des résultats de biologie médicale sous format PDF aux professionnels de santé, via les messageries sécurisées", a assuré Michel Gagneux. Le deuxième pallier, qui devrait être atteint "fin 2018", leur permettra de transmettre ces informations non plus en format PDF, mais sous forme structurée, au standard informatique LOINC.

"Tous les éditeurs de la Feima [Fédération des éditeurs d'informatique médicale et paramédicale ambulatoire] sont compatibles avec l'espace de confiance MSSanté", a indiqué Michel Gagneux.

Il a également rappelé que les usages des messageries sécurisées de santé devaient progresser dans les prochains mois grâce au lancement, en janvier, d'un appel à projets auprès des ARS visant à financer des projets de transmission de la lettre de liaison et des résultats d'examens de biologie médicale via ces messageries (cf [dépêche du 19/01/2017 à 18:23](#)).

rm/eh/APMnews

[RM20Q5I7A]

©1989-2017 APM International - <http://www.apmnews.com/depeche/99920/304021/messageries-securisees-de-sante-les-creations-de-boites-mails-decollent-mais-pas-les-usages>